

LES RÉSULTATS D'ANALYSES DU CONTRÔLE SANITAIRE DES EAUX DE LOISIRS SONT MAINTENANT CONSULTABLES SUR:  
<https://www.hauts-de-france.ars.sante.fr/les-eaux-de-piscines>

## PISCINE HELI ST MARTIN LES BOULOGNE - SAINT-MARTIN-BOULOGNE

BASSINS LUDIQUE ET A VAGUES

Eau ne satisfaisant pas aux références de qualité

Date de Prélèvement :	30/04/2025					
Paramètres bactériologiques	Références de qualité		Limites de qualité		Unités	Résultats
	minimale	maximale	minimale	maximale		
Germes revivifiables à 36°C		100			n/mL	0
légionella pneumophila sp (l)					UFC/L	0
Pseudomonas aeruginosa			0		n/(100mL)	0
Staphylocoques pathogènes			0		n/(100mL)	0
Enterocoques intestinaux			0		n/(100mL)	0

  

Paramètres physico-chimiques	Références de qualité		Limites de qualité		Unités	Résultats
	minimale	maximale	minimale	maximale		
Chlorures *		250			mg/L	429
Chlore combiné			0,6		mg(Cl2)/L	0,44
Chlore libre					mg(Cl2)/L	2,20
Chlore libre actif			0,4	1,4	mg(Cl2)/L	1,19
Chlore total					mg(Cl2)/L	2,64
Carbone organique total *		5,0			mg(C)/L	6,2
pH			6,9	7,7	unité pH	7,40
Température					°C	30,0
Transparence						Bonne

\* Concentration en chlorures supérieure à la Référence de Qualité traduisant un renouvellement insuffisant de l'eau du bassin.

\* Valeur en carbone organique total supérieure à la Référence de Qualité traduisant la présence de matières organiques. Une attention particulière est à porter sur l'hygiène des baigneurs et au bon fonctionnement du système de filtration.

### Historique des précédents prélèvements :

BASSINS LUDIQUE ET A VAGUES		
	Bactériologie	Physico-chimie
26/03/2025	Conforme	Non conforme
30/04/2025	Conforme	Non conforme

Pour le Préfet du Pas-de-Calais et par délégation,  
L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires



Isabelle CORBEAUX

Prélèvements, mesures de terrain et analyses effectués pour le compte de l'ARS par : LDAR DE L' AISNE

Edition du :  
mercredi 14 mai 2025

Ce bulletin doit rester affiché jusqu'à son remplacement par un bulletin plus récent (article D1332-10 du code la santé publique)

LES RÉSULTATS D'ANALYSES DU CONTRÔLE SANITAIRE DES EAUX DE LOISIRS SONT MAINTENANT CONSULTABLES SUR:  
<https://www.hauts-de-france.ars.sante.fr/les-eaux-de-piscines>

## PISCINE HELI ST MARTIN LES BOULOGNE - SAINT-MARTIN-BOULOGNE

JACUZZI HELICEA

**Eau non conforme au moment du prélèvement**

Date de Prélèvement :	30/04/2025					
Paramètres bactériologiques	Références de qualité		Limites de qualité		Unités	Résultats
	minimale	maximale	minimale	maximale		
Germes revivifiables à 36°C		100			n/mL	0
légionella pneumophila sp (l)		0		1000	UFC/L	0
Pseudomonas aeruginosa				0	n/(100mL)	0
Staphylocoques pathogènes				0	n/(100mL)	0
Enterocoques intestinaux				0	n/(100mL)	0
Paramètres physico-chimiques	Références de qualité		Limites de qualité		Unités	Résultats
	minimale	maximale	minimale	maximale		
Chlorures *		250			mg/L	349
Chlore combiné				0,6	mg(Cl2)/L	0,28
Chlore libre					mg(Cl2)/L	1,90
Chlore libre actif			0,4	1,4	mg(Cl2)/L	0,50
Chlore total					mg(Cl2)/L	2,18
Carbone organique total *		5,0			mg(C)/L	6,5
pH *			6,9	7,7	unité pH	7,90
Température *		33,0		36,0	°C	34,0
Transparence						Bonne

\* Une température élevée favorise la prolifération de bactéries dont certaines peuvent être pathogènes.

\* Concentration en chlorures supérieure à la Référence de Qualité traduisant un renouvellement insuffisant de l'eau du bassin.

\* Valeur en carbone organique total supérieure à la Référence de Qualité traduisant la présence de matières organiques. Une attention particulière est à porter sur l'hygiène des baigneurs et au bon fonctionnement du système de filtration.

\* Valeur du pH supérieure à la Limite de Qualité diminuant l'efficacité du désinfectant et pouvant entraîner un développement de germes.

### Historique des précédents prélèvements :

JACUZZI HELICEA		
26/03/2025	Bactériologie Conforme	Physico-chimie Non conforme

Pour le Préfet du Pas-de-Calais et par délégation,  
L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires



Isabelle CORBEAUX

Prélèvements, mesures de terrain et analyses effectués pour le compte de l'ARS par : LDAR DE L'AINSE

Edition du :  
mercredi 14 mai 2025

Ce bulletin doit rester affiché jusqu'à son remplacement par un bulletin plus récent (article D1332-10 du code la santé publique)